

## Conclusions du Comité de pilotage du COREPS du 19 mars 2024

### Etaients présents :

#### *Collège salariés :*

Antoine GALVANI - CGT

Laurent VAN KOTE- CFTD

#### *Collège employeurs :*

Frédéric LAPIERRE- SMA

Gauthier MARCHADO et Valère BERTRAND - SYNAVI

Anne CARRIER-DORNIER – PROFEDIM

Vincent ROCHE LECCA - SNSP

#### *Collège Etat et Collectivités :*

Marc DROUET - DRAC

Ubavka ZARIC – DRAC

Mila KONJIKOVIC - Région

Stéphane FRIOUX – France Urbaine

Sylviane CHENE – Villes de France

Yves DUMOULIN - FNCC

#### *Coordination :*

Marjorie GLAS (AURA-SV)

Olivier BERNARD (AURA-SV)

### Marjorie Glas rappelle quelques éléments en introduction de la réunion.

- La CGT a appelé à une mobilisation ce jour et quittera la réunion à 11h pour rejoindre le mouvement de soutien au service public.
- Valère Bertrand passe le relais de la représentation au comité de pilotage à Gauthier Marchado pour le SYNAVI, ce qui explique leur présence à tous les deux sur cette réunion.
- L'ordre du jour est le suivant :
  - 1- Tour d'actualité
  - 2- Point, par la DRAC AURA, sur le plan « Mieux produire, mieux diffuser »
  - 3- Suivi de l'expérimentation
  - 4- Modalités de mobilisation des élus : échanges autour d'une réorganisation possible du COREPS
  - 5- Marjorie Glas propose d'ajouter un dernier point concernant la demande du SAMUP d'intégrer le COREPS. Le SAMUP conteste le refus qui lui a été opposée, au nom d'un rapport de l'IGAS sur la représentativité. Il est proposé de reporter ce dernier point au prochain comité de pilotage afin que les membres siégeant puissent prendre connaissance de ce rapport en profondeur.

D'un commun accord, il est décidé de réduire l'ordre du jour aux points 1 et 4. Les autres points seront traités lors du comité de pilotage de juin.

## Tour d'actualité

**Antoine Galvani – CGT** souhaite, en préambule du tour d'actualité, évoquer la mobilisation.

Même s'il est important de parler des politiques avec les représentants de l'Etat et des collectivités, il pense que ça n'a pas de sens de discuter du plan Mieux produire mieux diffuser dont le financement (9 millions d'euros) est une goutte d'eau étant donné la suppression de 96 millions au programme création. Christopher Miles a demandé de ne pas trop s'inquiéter pour 2024 car l'utilisation du fonds de réserve était prévue pour combler le manque. Les lieux labellisés s'inquiètent quand même. Le problème réside dans la poursuite de cette situation. Où va-t-on comme ça ? Cette coupe budgétaire est délétère dans une situation qui était déjà sujette à pas mal d'inquiétudes. Il observe un abandon du service public de la culture. Or, le secteur a besoin de contacts avec l'Etat. La CGT appelle ainsi à se mettre en action avec l'ensemble des organisations concernées.

La mobilisation du jour concerne la défense du service public et notamment le problème du point d'indice qui n'évolue pas depuis de nombreuses années. L'appel à manifester a été rejoint par les enseignants artistiques. Il invite à rejoindre la mobilisation à 11h. A 16h, aura lieu une assemblée générale à la bourse du travail. Il identifie le besoin de faire corps avec l'ensemble du secteur.

L'année va être d'autant plus particulière qu'il y a les jeux olympiques : c'est un gros sujet d'inquiétude en ce qui concerne l'emploi dans le secteur (décisions préfectorales d'annulations pendant les jeux...). Cela aura des conséquences importantes pour les intermittents : certains risquent de ne pas pouvoir faire leurs heures à cause de cette situation.

Enfin, il termine son intervention en abordant la question des arrêts maladie des intermittents : la CGT appelle à manifester le 25 avril.

Plus généralement, la CGT appelle à construire une mobilisation large pour la suite.

**Marc Drouet (DRAC)** explique avoir pris bonne note de ces éléments. Il transmettra le message aux services centraux du ministère de la Culture.

**Laurent Van Kote (CFDT)** rejoint l'inquiétude vis-à-vis de la situation budgétaire. Les sommes coupées sont importantes. Il souhaiterait savoir comment les choses vont se passer pour la suite, quelles seront les grandes décisions. Est-ce qu'en 2025 il y aura encore des coupes ? Il faut travailler ces questions très en amont. La CFDT s'associe à la mobilisation du jour.

**Vincent Roche-Lecca (SNSP)** prend la parole et rappelle que les organisations syndicales du secteur ont signé un communiqué qui retranscrit l'état d'esprit d'incompréhension. Les organisations d'employeurs n'appellent pas à arrêter le travail mais à faciliter les choses pour les salariés qui souhaitent participer au mouvement. Le SNSP / SYNDEAC arrêtera sa participation au comité de pilotage à 11h. Cela ne remet pas en question l'engagement des organisations dans le COREPS.

**Anne Carrier-Dornier (Profedim)** explique que les forces musicales et Profedim qu'elle représente sont dans la même dynamique : elle quittera la réunion à 11h. Le secteur du spectacle vivant est un écosystème. Le ruissèlement va impacter tout le monde, ça va toucher l'emploi artistique. Il y aura des mesures de compensation pour 2024, mais l'inquiétude est vive pour 2025. Et même sur 2024, des questions subsistent : quels seront les ajustements possibles de non-dégel pour anticiper l'impact budgétaire pour les structures ? Le plan ruralité est-il doté d'un budget ? Beaucoup de questions restent en suspens.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** ajoute que le SYNAVI a aussi signé aussi ce document, et est solidaire de ce mouvement. Le syndicat est sur la même réflexion : il faut que la culture, l'éducation et la santé soient évacuées de ces coupes budgétaires annoncées. Il cite Le Clézio : si on ne se rencontre pas sur

la culture on va se rencontrer sur la guerre. Il s'agit de cette importance-là. Il est inacceptable d'entendre des baisses de cet ordre. Plus de 100 millions. Le SYNAVI rejoindra la manifestation. Deuxième élément qu'il souhaite aborder : l'énergie. Le SYNAVI est enclin à demander un moratoire sur le coût de l'énergie pour les structures culturelles. Elles n'ont pas les mêmes ressources. Les fonds ne concernent que les structures privées parisiennes. Les zones urbaines ont beaucoup plus de moyens pour amortir ces hausses d'énergie que les structures en zone rurale. L'État renvoie sur les collectivités. Or, il y a un fossé entre la ruralité et les zones urbaines. Une partie du plan Mieux produire mieux diffuser est dirigée sur les structures institutionnelles : cela va accroître cette inégalité.

**Frédéric Lapierre (SMA)** explique que, côté SMA, l'inquiétude est partagée. Il appelle à ne pas mettre en contradiction le rural et l'urbain. Il y a des enjeux transversaux. Il faut rappeler de manière générale le besoin d'investissement. Il signale trois inquiétudes sur trois filières :

- Pour la filière phono : il insiste sur l'impact du retrait de la Région sur l'aide phono qui impacte toute la filière. S'y ajoutent les effets de la taxe streaming et la réforme du CNM. Le secteur phono a besoin d'accompagnement.
- Pour les lieux : il y a besoin d'aide concernant le matériel et les infrastructures. Les inquiétudes sont vives concernant la logique d'appel à projet qui s'impose actuellement : les demandes sont récurrentes de pouvoir retravailler avec des aides au fonctionnement. Ces aides au projet accentuent la précarité.
- Pour les festivals : les aléas climatiques, l'actualité des JO fragilisent le secteur. Et il semblerait que le fonds festivals ne concerne plus les musiques, seul le CNM pourrait accompagner.

**Mila Konjikovic (Région)** précise, dans le cadre du tour d'actualité, que la Région a mis en ligne le dispositif d'appel à projets cultures en territoire.

**Marc Drouet (DRAC)** pense qu'il était indispensable d'être présent pour ce comité de pilotage en raison de l'actualité. Il s'engage à transmettre toutes ces inquiétudes au ministère.

**Antoine Galvani (CGT)** appelle à être vigilant à ne pas se laisser emmener dans une logique de division, même s'il entend les problématiques des zones rurales. Il donne l'exemple du Festival de court-métrage de Clermont-Ferrand : les coupes ont eu des conséquences directes sur le monde rural. Il y a des choses qui ne vont pas en zone urbaine aussi, comme en atteste l'annulation récente d'une création à l'Auditorium. Des dizaines d'emplois ont été impactés. On peut discuter des plans bien sûr mais aujourd'hui ça n'a pas de sens.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** considère que la question du dialogue social se pose dans ce contexte de coupes. Le SYNAVI ne souhaite pas être dans une logique d'affrontement mais à ce niveau-là c'est pratiquement intenable.

**Vincent Roche-Lecca (SNSP)** explique que, côté SNSP et SYNDEAC, il n'y a pas de volonté d'entrave au COREPS qui est un outil important. On le retrouve partout dans toutes les Régions de France, c'est un outil fondamental. Il n'y a aucun renoncement sur ces outils. Néanmoins, la situation est complexe : le secteur est dans une vraie gueule de bois post-Covid. On risque actuellement un plan social sur les emplois artistiques. Les équipements sont impactés par les coupes budgétaires dans un contexte d'augmentation des coûts de l'énergie, qui nuisent à la marge artistique. Cette politique d'austérité invite à se recentrer (on parle de dégel, mais aussi de baisses ici et là) : on n'est plus sur des querelles de chapelle. Il y a une inquiétude généralisée qui entrave un dialogue que les organisations syndicales appellent de leurs vœux. Ces annonces de coupes fin février font écho aux baisses des années précédentes. Comment on fait pour gérer des budgets consolidés au tiers de l'année ? Le pilotage se fait à courte vue, c'est très difficile.

**Frédéric Lapierre (SMA)** salue simplement les efforts fait par l'Etat sur le label SMAC.

### **Place des élus dans le COREPS**

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** arrive au 2<sup>e</sup> point de l'ordre du jour (qui a été remonté, en raison de la décision des organisations syndicales de quitter la réunion à 11h) et qui traite donc de la place des élus dans le COREPS. Le constat qu'elle fait est le suivant : pour la majorité des élus, il est difficile de participer au COREPS de manière régulière. Pourtant, de nombreuses collectivités lui ont dit suivre les travaux et pouvoir s'en inspirer. Elle suggère de maintenir le principe de représentants des associations d'élus, comme le prévoit la circulaire, mais de proposer, en sus, 2 à 3 temps dans l'année de présentation des travaux menés pour mettre sur la table différents sujets.

**Yves Dumoulin (FNCC)** explique avoir en effet d'autres priorités qui s'imposent en dernière minute qui rendent une présence régulière difficile. Il s'aperçoit quand même après avoir écouté qu'il est important d'être présent. Si ça avait été un compte rendu de réunion, il n'y aurait pas eu la même perception. En peu de temps il a fait varier sa position.

**Stéphane Frioux (France Urbaine)** explique avoir fait part de ses difficultés. Il propose que les associations d'élus puissent changer de représentant à mi-mandat. Villeurbanne n'est pas une ville représentative des villes de France Urbaine : elle n'a pas d'opéra par exemple. Il a le sentiment de ne pas être le bon interlocuteur. Il faudrait que ça tourne aussi pour que d'autres élus soient confrontés. Il faudrait assouplir les règles.

**Ubavka Zaric (DRAC)** demande comment se fait le choix de la personne qui va siéger au COREPS.

**Stéphane Frioux (France Urbaine)** répond que ça passe par les cabinets des maires.

**Yves Dumoulin (FNCC)** explique que, concernant la FNCC, chaque année en Avignon, il y a des candidatures. Il pense cependant qu'il faut une constance. Si les élus tournent ça va diluer.

**Antoine Galvani (CGT)** se demande si ces mandats sont pris au sérieux. Par exemple, concernant France Urbaine, le maire de Villeurbanne, désigné, n'est pas venu une seule fois en deux ans.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** revient sur le fait que l'État n'est plus le subventionneur majoritaire dans la culture. Les départements doivent être autour de la table. Comment faire pour que les 13 départements (avec la Métropole) puissent être représentés ? Il existe de grandes disparités au niveau des départements. Du côté des agglomérations et des métropoles, il y a encore plus de disparités en termes de compétences.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** répond n'avoir jamais obtenu de désignation de la part de l'assemblée des départements. Elle transmet cependant régulièrement les informations du COREPS aux départements. Ceux-ci suivent les travaux et sont intéressés car ils les trouvent inspirants, ils permettent aux agents d'ouvrir les discussions avec les élus sur les manières de travailler. Mais s'ils ne sont pas officiellement désignés, ils ne rentrent pas dans le cadre de la circulaire et ne peuvent donc pas être intégrés au COREPS. Il y a un intérêt mais l'organisation du COREPS ne permet pas une participation maximale.

**Yves Dumoulin (FNCC)** propose qu'il y ait une restitution annuelle des travaux. Il pourrait y avoir des invités lors de la plénière par exemple.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)**

Suggère d'organiser un temps par an en présentiel avec les élus et un autre temps en visio avec les agents. Combinant ainsi un espace politique et un espace davantage technique.

**Frédéric Lapiere (SMA)** se dit que ça permettrait peut-être d'initier des vocations.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** demande si une articulation avec les CLTC serait pertinente.

**Marc Drouet (DRAC)** explique qu'il s'agit de deux compositions très différentes. Dans les CLTC il n'y a pas de représentation du secteur. Le risque est de confondre les deux, or chacune des instances a ses objectifs propres. Les CLTC visent à travailler entre partenaires financiers.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** demande quelle forme pourrait prendre l'invitation du COREPS aux élus. Quel ordre du jour serait proposé ? Faut-il organiser une réunion plénière ? Ou plutôt des ateliers d'échanges et de co-construction ? Quelle période serait propice ? Septembre ? Il faudrait trancher lors du COPIL de juin pour avoir le temps d'inviter et de trouver des dates.

**Ubavka Zaric (DRAC)** appelle à être vigilant à ce que le COPIL ne soit pas vidé de la présence des élus.

**Mila Konjickovic (Région)** suggère de profiter des temps existants pour y inviter ponctuellement les élus. Ce pourrait être sur un Copil ou lors d'une réunion du groupe Politiques publiques.

**Sylviane Chêne (Villes de France)** souhaite revenir sur la première partie de la réunion. Les élus sont sensibles aux questions qui vont permettre aux professionnels de la culture de travailler dans de bonnes conditions. Il faut de la clarté sur le court, le moyen et le long terme. Ce qui déstabilise la profession déstabilise les collectivités. Les échanges sont importants à ce titre-là. Les élus ont à jongler avec les moyens mis à leur disposition. Attention à ne pas négliger le risque de morcellement des territoires et de mise en concurrence entre urbain et rural. A Bourg-en-Bresse, il y a une tentative de construire une cohésion territoriale à travers la culture.

S'agissant de la présence des élus, elle a elle aussi des difficultés à participer à toutes les réunions du COREPS. Les élus ont une activité professionnelle et beaucoup de contraintes dans la journée (réunions le midi et le soir). Elle est favorable à des temps plus ciblés auxquels les élus pourraient participer. Il ne faut pas que seules les associations soient représentées. Il faut maintenant trouver le cadre approprié.

**Antoine Galvani (CGT)** souhaite rebondir sur la proposition de Mila. Il est plutôt favorable à utiliser des instances déjà existantes mais il faudrait se voir tous les trois mois. Il suggère plutôt de revoir le format actuel de la plénière. Actuellement, il y a une plénière le matin et un Copil l'après-midi avec beaucoup de redites. L'organisation d'une vraie assemblée réunie sur une journée avec l'ensemble du COREPS serait intéressant. On pourrait alors envisager une plénière plus longue et pour cette année un temps d'actualité un peu plus formel, avec l'invitation des élus. Peut-être faudrait-il prévoir un comité de pilotage pour préparer ce moment ?

**Yves Dumoulin (FNCC)** rappelle que, pour que les débats soient intéressants, il faut inviter des élus qui soient concernés, impliqués dans une dynamique culturelle, pas un représentant lambda.

**Valère Bertrand (SYNAVI)** propose, pour le prochain COPIL, voire la plénière, d'intégrer la question du collectif budgétaire et de comment il va se concrétiser sur le territoire régional. Pour les élus aussi, il est intéressant de connaître le plus tôt possible les montants alloués sur leur territoire.

**Stéphane Frioux (France Urbaine)**

Trouve qu'il serait intéressant d'avoir un regard extérieur, un universitaire par exemple, qui permettrait de mettre à distance les politiques des élus qui seraient présents. Il fait deux autres remarques. Les élus sont pressurisés et la culture n'étant pas une compétence régaliennne des communes, les autres délégations sont souvent prioritaires. Autre point : il défend les artistes et le secteur mais il existe d'autres financements importants notamment à la politique de la ville, sur lesquels il n'a pas la main.

**Yves Dumoulin (FNCC)** considère qu'il ne faut plus traiter la culture dans un budget séparé. Elle doit s'installer dans toutes les compétences. Il faut aller chercher des budgets dans l'environnement par exemple.

**Antoine Galvani (CGT)** souhaite dire un mot sur le SAMUP avant de partir : la CGT ne conteste pas l'existence du SAMUP (syndicat des musiciens de Paris). C'est simplement qu'il n'est plus reconnu en tant que syndicat.

**Ubavka Zaric (DRAC)** répond qu'elle va interroger la DGCA à ce propos. Il en sera débattu lors du prochain copil.

Les organisations patronales et syndicales quittent la réunion. La séance est levée.

Le prochain Comité de pilotage aura lieu en juin. Une date sera prochainement arrêtée. Idem pour la plénière.

Stéphane Frioux demande d'éviter la semaine du 17 au 21 juin (Festival des invits).